

21 janvier 2008

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Rapport de M^{me} Marguerite Contat Hickel.

La proposition PR-473 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 7 juin 2006. La commission s'est réunie pour examiner cette proposition les 18 octobre, 6 décembre 2006 et 25 avril 2007, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo, et les 20 juin, 5 et 19 septembre, 19 décembre 2007 et 9 janvier 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. M^{me} Marguerite Contat Hickel a été désignée rapporteuse en remplacement de M. Alain Dupraz, initialement désigné, mais qui ne siège plus au Conseil municipal.

Bref historique d'un long processus

«1880. Le théâtre à l'italienne règne. D'un côté, la salle omniprésente d'où l'on regarde et où on se regarde, de l'autre la scène, boîte à tout faire qui accueille des décors successifs chargés, entre deux baisses de rideau, d'encadrer l'action, d'en constituer le fond et le contenant. C'est dans ce contexte historique et artistique qu'est construite la Comédie en 1913...» (extrait de «Une Nouvelle Comédie pour Genève», document réalisé par l'Association pour une Nouvelle Comédie).

Septante-cinq ans plus tard, en 1987, Mathias Langhoff publie son «Rapport» soulignant les insuffisances et la vétusté des équipements scéniques du Théâtre de la Comédie, sis au boulevard des Philosophes. Les sept études qui sont menées par la suite, mandatées par le Conseil administratif et le Conseil municipal, démontrent l'impossibilité de mettre le bâtiment actuel aux normes d'un théâtre de création et d'accueil destiné à rayonner au-delà des frontières du canton. Sur la base de ce constat, la Fondation d'art dramatique (FAD), qui gère la Comédie, et l'Association pour une Nouvelle Comédie (ci-après l'association), créée en 2002 et qui regroupe les professionnels du théâtre, parviennent à la conclusion qu'une nouvelle comédie doit être construite sur un autre emplacement que le lieu actuel. Le programme et le cahier des charges architectural sont établis par l'association en octobre 2002. Le Conseil administratif charge alors le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de mettre au point le programme

et d'étudier divers sites d'implantation (Jonction, Théâtre de Carouge, Alhambra, Eaux-Vives) en étroite concertation avec la FAD et l'association. Sur la base d'une étude de faisabilité menée au début de 2005, le site de la gare des Eaux-Vives est retenu et il fait l'objet de la présente proposition.

Quelle mission artistique, quel cahier des charges et sur quel site?

Il m'est apparu utile de reprendre ici quelques éléments tirés de l'exposé des motifs de cette proposition, ainsi que de la présentation PowerPoint (annexe 1). Il est rappelé que, de par son positionnement historique, la Comédie, qui a vu passer quelques-uns des plus grands artisans du théâtre européen, est la première institution théâtrale à Genève. Ce statut lui confère un rôle essentiel, celui d'être un pôle de rassemblement et de rayonnement.

La mission artistique de la Nouvelle Comédie

Celle-ci sert de base au cahier des charges architectural. La Nouvelle Comédie doit être:

- un théâtre de référence quant à la création, classique et contemporaine, notamment et de manière significative, la création locale;
- un théâtre de référence quant à l'accueil, national et international, des productions théâtrales d'envergure et/ou aux scénographies particulières;
- un lieu apte à assumer divers types d'activités annexes, compléments essentiels aux représentations (expositions, ateliers, lectures, etc.);
- un lieu ouvert au public quotidiennement, avec au moins 250 représentations par an;
- un lieu de vie des traditions théâtrales et de transmissions d'un savoir-faire spécifique.

Le cahier des charges architectural

Il est basé sur trois axes:

- l'accueil du public (hall d'entrée, billetterie, librairie, foyers, restaurant, bar, etc.);
- les salles de spectacle (l'une frontale de 500 places, l'autre modulable de 300 places), de répétition et les loges et entrée des artistes;
- les ateliers (ateliers de décors), les bureaux techniques, l'administration et livraisons.

Le site choisi est emblématique de Genève et de la région

L'aire envisagée pour l'implantation du théâtre représente une surface au sol d'environ 6000 m², superposée en partie à l'ouvrage souterrain de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives. Ce site va prendre une valeur importante, réelle et symbolique, comme lieu d'échange et de communication. En occupant le site du CEVA, la Nouvelle Comédie sera facilement accessible tant de la France voisine que du Canton de Vaud par la future ligne.

Séance du 18 octobre 2006

Audition de MM. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, M. Jean Probst, du Service d'architecture, M. Michel Kullmann, de l'Association pour la Nouvelle Comédie

Après avoir excusé l'absence de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, qui représente le Conseil administratif à une inauguration le soir même, M. Mugny présente le projet.

Un résumé de la situation

Le magistrat rappelle que les professionnels du secteur souhaitaient un théâtre d'une certaine dimension pour pouvoir accueillir des spectacles de qualité. L'actuel bâtiment de la Comédie ne peut être restauré et le Conseil administratif, à l'unanimité, est d'avis que Genève doit se doter d'un théâtre d'une certaine envergure. Quatre sites ont été étudiés: la pointe de la Jonction, non retenu, le terrain nécessaire n'appartenant pas à la Ville et impliquerait le déplacement des Transports publics genevois (TPG); le Théâtre de Carouge, non retenu parce que cette option implique la démolition partielle du théâtre et provoquerait des réactions d'opposition très vives, notamment de la part des comédiens; l'Alhambra, non retenu parce que la réalisation d'un tel projet, au milieu d'autres bâtiments, poserait des problèmes insolubles, notamment en matière d'accès; et le site CEVA aux Eaux-Vives. Ce dernier site a été retenu notamment parce que le terrain appartient partiellement à la Ville. La proximité de la gare avec un accès facilité depuis la France, la possibilité de réaliser un nouveau quartier, avec notamment la construction de logements, sont les raisons qui ont justifié l'unanimité autour du projet. La concertation doit se faire encore avec le Canton et la Confé-

dération. S’agissant de la relation entre le projet et le CEVA, le magistrat précise que le projet de la Nouvelle Comédie évoque «2016 avec le projet CEVA», mais il ne peut, pour l’instant, élaborer sur les conséquences de la non-réalisation du projet CEVA sur la construction du théâtre. Le magistrat précisera, en cours d’audition, qu’un retard du CEVA se répercutera sur la réalisation du projet. Si le CEVA devait ne pas se faire, le Conseil administratif souhaiterait quand même la réalisation de la Nouvelle Comédie.

Qu’en pensent les professionnels?

M. Michel Kullmann estime, faisant allusion à une conférence de presse de MM. Ferrazino et Mugny, que la métaphore de l’alpinisme peut être utilisée et que «le camp de base a enfin été atteint». Il rappelle l’engagement important des professionnels dans ce projet qui ont élaboré la mission artistique et établi le cahier des charges, éléments qui n’existaient pas jusque-là. Le bâtiment actuel ne permet pas la réalisation de ces objectifs et les attentes des professionnels sont grandes, en matière théâtrale. Il s’agira d’un lieu exceptionnel, même sur le plan suisse, une véritable ruche qui fonctionnera toute la journée, avec la présence des ateliers. Il relève l’écoute rare et précieuse offerte par les divers départements de la Ville et la qualité de la collaboration avec ces derniers depuis six ans.

A la demande d’un commissaire, il mentionne encore les personnes membres de l’association directement concernées, à savoir:

M. Jean-Michel Broillet, éclairagiste, scénographie et chef technique;
M. Dominique Catton, acteur, metteur en scène et directeur de théâtre;
M. Alexandre Forissier, ingénieur scénique;
M. Igor Francesco, architecte et peintre de décors;
M. Thomas Hempler, éclairagiste et chef technique;
M. Michel Kullmann, metteur en scène et acteur;
M. Gilles Lambert, scénographe;
M. Jean Liermier, metteur en scène et acteur;
M. Jean-Claude Maret, scénographe;
M. Pascal Nordmann, auteur et plasticien;
M^{me} Michèle Pralong, collaboratrice artistique;
M. Sandro Rossetti, architecte et musicien;
M. Jean-Philippe Roy, éclairagiste;
M. Léo van Ship, scénographe.

L’avis du conseiller culturel aux arts de la scène

M. Rohrbasser relève que le projet présenté n’est pas simplement un théâtre, mais une fabrique de théâtre avec des ateliers, salles de répétition, deux salles de

spectacles et une part importante réservée à l'accueil du public (librairie, expositions, cafétéria, restaurant). Se hasardant à une comparaison, il rappelle que la construction du Grand Théâtre s'est aussi faite autour d'un certain nombre d'autres établissements et qu'il s'agissait d'un geste urbanistique fort. Le Grand Théâtre n'était pas qu'un théâtre lyrique, mais le lieu de réunions des élites de la République, la cathédrale, lieu religieux, ne se prêtant pas à ces rencontres. La Nouvelle Comédie présente des similarités: elle doit être un lieu de communication, d'échange, d'ouverture, en direction notamment de l'agglomération et de toute la région. Le théâtre est un emblème et une référence identitaire. Un théâtre est un lieu de rencontre offert au public, un lieu de parole et du «mot critique». Enfin, il est un acte présent, un art vivant, non virtuel.

Suite aux questions des commissaires, les informations suivantes sont données:

Le sort du bâtiment actuel de la Comédie

Le magistrat précise que l'actuelle directrice souhaiterait le garder, mais que cela est exclu, le budget de l'actuelle Comédie devant aller à la Nouvelle Comédie. L'entretien du bâtiment actuel sera assuré. Il dit être ouvert à tout, même à le vendre, mais qu'il est exclu qu'un effort supplémentaire se fasse pour ce théâtre. Tout en reconnaissant qu'il est difficile de dire aujourd'hui ce qui se fera dans dix ans.

Le budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie

Le magistrat rappelle que 5,2 millions de francs sont actuellement consacrés au fonctionnement et qu'un supplément de 4 millions est prévu, sans que toutefois la manière de prendre cet argent ait été déterminée. Ultérieurement, le magistrat précisera que, pour une partie, un supplément de budget pourra être trouvé et que l'on pourra aussi renoncer à autre chose.

Le contexte et les étapes du projet

M^{me} Charollais rappelle qu'il s'agit de se prononcer sur une opportunité et non sur un projet ficelé. L'étude de faisabilité reste à faire et un concours à lancer. Les éléments du programme sont donc: une salle de 500 places, une autre salle pouvant aller jusqu'à 300 places, des loges, avec, en annexe, l'atelier de décors, le bureau technique, l'espace d'accueil, la billetterie, avec 6000 m² de surface de plancher. Elle rappelle que le site des Eaux-Vives est le seul site plausible pouvant accueillir un tel programme dans un quartier en devenir. L'arrivée du CEVA nécessite une réflexion sur ce nouveau quartier, un morceau de ville de demain avec la mixité des habitants et des activités. Ce projet a l'avantage de figurer dans

un nœud de transports. Elle présente aussi, avec un plan, le périmètre du concours (300 m de long et 50 m de large), s'organisant autour de la nouvelle gare. Viendra s'insérer dans le site un programme de logements de part et d'autre de la ligne CEVA, une école et une crèche. La moitié du sol est maîtrisée par la Ville, le reste se construira en concertation avec le Canton et les CFF. Un plan directeur de quartier sera élaboré. Les constructions se feront avec les trois partenaires, chacun d'entre eux connaissant les îlots dont il disposera et ce qui sera réalisable. Compte tenu de l'emplacement de la Nouvelle Comédie sur la tranchée couverte du CEVA, la coordination avec les CFF et l'Etat est nécessaire, en tenant compte de la planification du CEVA afin d'optimiser la réalisation. En cours d'audition, M^{me} Charollais précisera encore que, si la Ville n'est pas propriétaire du site de la future Comédie, en revanche, des accords sont intervenus concernant 27 000 m² qui reviendront à la Ville.

Il est prévu de lancer le concours et de sélectionner le candidat en 2007. Entre 2008 et 2009, il s'agira de coordonner les détails techniques avec l'avancement du CEVA. En 2011, le crédit devrait être voté par le Conseil municipal. 2012 verra l'ouverture du chantier et la fin des travaux devrait se situer en 2016. L'opération se chiffrera à environ 70 millions de francs.

Le coût de construction du projet

A la question d'un commissaire, remarquant que 50 millions sont inscrits au plan financier d'investissement (PFI), que l'on estime à 70 millions la réalisation du projet et qui souhaite savoir où l'on trouvera les 20 millions manquants, le magistrat rappelle qu'un PFI sur douze ans est un exercice aléatoire. Il estime qu'une partie de la somme sera trouvée ailleurs et que, de plus, certains projets ne se réaliseront pas. Il pense que cette question est prématurée. Le même commissaire relève que la demande de crédit sera soumise en 2010 déjà et qu'il n'est pas absurde de poser cette question, d'autant que le magistrat a laissé entendre que des privés pourraient y participer. Ce commissaire dit attendre des garanties que le magistrat ne donne pas. Le magistrat rétorque que donner de bonnes pistes pour 2010 ne serait pas sérieux et que le projet n'est pas assez avancé pour prospecter. Le même commissaire remarquant qu'il serait dommage de dépenser 4 millions de francs pour rien si le projet ne se réalisait pas, le magistrat insiste sur le fait qu'une majorité évidente du Conseil municipal devrait se dégager en faveur du projet présenté et qu'un engouement est nécessaire si l'on veut réaliser un tel projet, la Ville n'ayant pas les moyens de réaliser tous les grands projets. Par la suite, et répondant à un autre commissaire faisant allusion au vote négatif pour le nouveau Musée d'ethnographie, le magistrat souligne que ce projet a probablement été refusé parce qu'on pensait que le projet provenait d'un groupe. Il ne croit pas à la réalisation du projet si 30% seulement de la population lui est favorable. Par contre, il est optimiste si 70% des Genevois le souhaitent. Le même

commissaire s'étonnera du coût raisonnable de ce crédit, 4 millions, en comparaison du crédit d'étude pour la piste cyclable du pont du Mont-Blanc devisé à 2 millions. M. Kullmann ajoutera que 11 communes ont participé à la construction du théâtre à Neuchâtel.

La participation des autres collectivités

Aux remarques d'une commissaire soulignant que, bien qu'au début du projet, et s'agissant d'un projet régional, des contacts pourraient être pris avec d'autres partenaires publics (Etat, communes voisines, etc.) avant de contacter des privés, le magistrat répond que la FAD a été saisie du projet. Il ne voit pas l'Etat s'engager pour l'instant, qui ne tient même pas ses engagements et qui assèche les fonds. S'agissant des communes, la question de la péréquation pourra être reprise ultérieurement, une fois réglés les problèmes du budget. Le Fonds d'équipement communal, auquel il a déjà été recouru, pourrait être sollicité. Répondant à une autre commissaire, M. Mugny rappelle que, séance après séance, l'Etat répète qu'il ne donnera rien. Cela étant, le magistrat se dit prêt à adresser une demande à l'Association des communes genevoises (ACG), si le Conseil municipal vote le projet, pour une participation de 25 à 30% au crédit d'étude.

Les nuisances vibratoires

En réponse à une commissaire qui s'inquiète des nuisances vibratoires, M^{me} Charollais souligne qu'une étude sommaire a été faite à ce propos. Les CFF se sont engagés à respecter les normes en vigueur et prendront des mesures s'agissant de la limitation du bruit et de la transmission des vibrations (utilisation des éléments en élastomère). Il reste à trouver la solution architecturale et technique pour la structure qui enjambrera les voies (dalle flottante ou dalle légère). Le surcoût pour la Nouvelle Comédie est estimé entre 1 et 2 millions de francs.

Le crédit d'étude, le coût du jury et du concours

A un commissaire s'inquiétant des dépenses pour le jury et les prix, qui lui paraissent élevées, M^{me} Charollais rappelle que les membres du jury font un travail d'expert et qu'ils sont rémunérés, comme les participants au concours, selon les règles établies par la profession. La distribution du montant aux concurrents s'effectue selon un système établi par le jury. Par honoraires des spécialistes, on entend ceux des acousticiens, scénographes, géomètres, etc. Par projet d'architecture à un degré, on entend un concours en un tour, avec désignation du candidat. Le lauréat aura l'étude. Pour des raisons de temps et d'harmonisation du travail, et afin de ne pas rallonger les délais du chantier, la proposition proposée porte à la fois sur le concours et l'étude, que les intervenants estiment important de trai-

ter dans son ensemble et de ne pas scinder. Le concours doit être ouvert et public, s'agissant d'un projet d'un montant supérieur à 100 000 francs.

Les représentations et la jauge des salles

Répondant à un commissaire, le magistrat précise que le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) contient environ 900 places, mais que la situation n'est pas comparable. Le public aime être en contact avec le comédien et il vaut mieux organiser plus de représentations que d'avoir de grandes salles. L'exemple du Théâtre de Carouge est mentionné, où les représentations peuvent être prolongées suivant le spectacle. Une moyenne de trois semaines par spectacle est envisagée.

A propos de la jauge, M. Rohrbasser précise que la grande salle (500 places) est prévue pour un théâtre classique et que la deuxième salle, modulable et disposée comme un hangar, peut être aménagée pour un public différent. On peut même envisager des abonnements croisés pour deux styles de représentations. Avec deux salles, les places de travail sont multipliées. M. Kullmann rappelle que le rapport entre scène et salle a évolué. Les salles à l'italienne ont été construites avec l'œil du prince et avec l'équipement correspondant. Aujourd'hui, le cadre est éclaté et, depuis les années 1970, l'acteur est parti à la rencontre du spectateur. Les deux styles doivent pouvoir être offerts au public.

L'environnement de la Nouvelle Comédie

L'implication de la population au projet

Répondant à une commissaire, M. Kullmann rappelle que l'association a demandé à tous les professionnels de collaborer à l'avancement du projet. Un travail de vulgarisation se fera en direction de la population du quartier, avec le soutien actif de l'association. M^{me} Wiedmer-Dozio précise que le plan directeur de quartier est élaboré avec le Canton et que, en début de l'année suivante (*n.d.l.r.: 2007*), une concertation plus concrète aura lieu avec la population. Elle répond encore qu'un écoquartier se fera dans la mesure du possible.

L'unité architecturale

M. Kullmann souligne que cet aspect a été analysé avec les professionnels du théâtre. M^{me} Wiedmer-Dozio relève qu'il ne s'agit pas de créer un cadre uniforme, mais un certain vocabulaire en correspondance avec les façades avoisinantes.

Les artisans du quartier

M^{me} Wiedmer-Dozio précise qu'un certain nombre de baux ont déjà été dénoncés. Les artisans sont informés de l'avancement du projet et savent qu'ils devront quitter les lieux. Elle précise que l'on ne peut dénoncer des baux avant d'arriver aux autorisations de construire, mais qu'on peut en limiter la durée, ce qui a été fait.

Le stationnement

M^{me} Wiedmer-Dozio admet qu'il existe actuellement peu de places et qu'il faudra tenir compte des nouveaux habitants, du futur centre commercial, du théâtre, etc., et qu'il s'agira de trouver les combinaisons possibles, compte tenu aussi des contraintes liées au CEVA.

Les autres investissements prévus

Un crédit a d'ores et déjà été voté pour les équipements scolaires et d'autres crédits devront être votés, notamment pour la voirie et des aménagements publics.

Les commissaires ont un échange sur les propos entendus et votent les auditions suivantes:

- audition de la Fondation d'art dramatique (FAD): 7 oui (1 UDC, 2 L, 1 R, 1 AGT, 1 DC, 1 S), 3 non (1 S, 2 Ve) et 1 abstention (S);
- audition du conseiller d'Etat Charles Beer et du Département de l'instruction publique: 10 oui (3 S, 1 DC, 2 Ve, 1 AGT, 2 L, 1 UDC) et 1 abstention (R);
- audition de l'Association des communes genevoises (ACG): 9 oui (1 UDC, 2 L, 1 AGT, 1 Ve, 1 DC, 3 S), 1 non (Ve) et 1 abstention (R).

De novembre 2006 à avril 2007

Deux lettres du Conseil administratif, sous la signature de MM. Christian Ferrazino et Patrice Mugny, sont adressées à M^{me} Béatrice Graf Lateo, présidente de la commission. Dans une première lettre, datée du 29 novembre 2006, le Conseil administratif souligne avoir enregistré les réticences exprimées par les conseillers municipaux par rapport à l'adoption d'un tel crédit et demande de geler le traitement de la proposition au sein de la commission, afin de laisser au Conseil administratif le temps d'entreprendre des démarches pour la mise en place de partenariats financiers mixtes (annexe 2). Suite à cette information, la présidente décide d'annuler les auditions prévues, décision qu'elle communique à la commission lors de sa séance du 6 décembre 2006. Une deuxième lettre, du 18 avril 2007, relève notamment que: «Nous vous avions signalé que, quels que soient les résultats des démarches, l'instruction de ce dossier devrait être reprise au plus tard au mois de mars 2007.» Elle demande, eu égard au lien étroit du projet Nouvelle Comédie et le réaménagement du secteur de la gare des Eaux-Vives, la reprise de l'instruction du dossier et l'audition des représentants des départements des affaires culturelles et de l'aménagement, des constructions et de la voirie, afin de rendre compte des démarches entreprises. Enfin, il est demandé que le Conseil municipal se prononce sur le projet dans son ensemble (crédit, concours et étude) sans scinder en deux la proposition (annexe 3).

Séance du 25 avril 2007

La présidente de la commission fait état des discussions avec le département des affaires culturelles et M^{me} Charollais, suite à la lettre du magistrat du 18 avril, qui insistent sur la nécessité de reprendre le dossier au plus vite afin, notamment, de pouvoir avancer dans la rédaction du plan de quartier. Une date d'audition du département a été fixée au 23 mai. Plusieurs commissaires font valoir leur mécontentement concernant la forme. Ils relèvent que, suite aux élections, la commission des travaux sera renouvelée. Les départements pourraient aussi être modifiés. Par ailleurs, la commission attend une réponse en ce qui concerne la participation financière d'autres partenaires. Plusieurs commissaires demandent le report de l'audition. La présidente souligne enfin que, contrairement à ce qui est indiqué par erreur dans la lettre de M. Patrice Mugny du 18 avril, la lettre du 29 novembre 2006 ne mentionne aucunement le délai de mars 2007 pour la reprise de l'instruction du dossier.

Mis au voix, le maintien de l'audition est refusé par 9 non (2 S, 1 DC, 1 Ve, 1 AGT, 1 R, 2 L, 1 UDC) et 3 abstentions (1 S, 1 Ve, 1 AGT).

Suite à ce report d'audition, le maire, M. Patrice Mugny, adresse le 7 juin 2007 une lettre à la présidence de la commission des travaux, avec copie à MM. Rémy Pagani, conseiller administratif, et Michel Kullmann, de l'Association de la Nouvelle Comédie. Le magistrat, se référant à l'annulation de l'audition du 23 mai, estime nécessaire que le Conseil municipal puisse se prononcer en séance plénière à la rentrée de septembre et demande la reprise de l'examen du dossier très rapidement (annexe 4).

Séance du 20 juin 2007

Audition de MM. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la culture, Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, membres de la Délégation du Conseil administratif à l'aménagement, ainsi que de M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, et M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène

En préambule, le nouveau président de la commission, M. Jean-Charles Lathion, relève la présence des nombreuses personnalités, prouvant l'importance accordée par le Conseil administratif à ce projet.

M. Mugny explique que cette présence de trois conseillers administratifs n'est pas due au hasard. Il rappelle qu'il faut étudier l'aménagement des espaces

du quartier qui intégrera le CEVA. Une partie du sol appartient à la Ville qui a l'intention d'y insérer un projet phare. Il revient sur l'historique (objectif du projet, sites étudiés). Il confirme que des démarches ont été entreprises auprès d'investisseurs, y compris en France, mais sans grand résultat: l'Etat n'est pas intéressé et les communes ne souhaitent pas s'engager sur le coût de ce théâtre estimé à 70 ou 80 millions. L'agenda est imposé par le CEVA qui avance à grand pas et le crédit d'étude devrait être voté d'ici à la fin de l'année afin d'éviter que le projet de la Nouvelle Comédie ne se réalise pas. Les milieux artistiques sont favorables à ce projet. Enfin, la Ville serait prête à fermer d'autres établissements, par exemple le Théâtre Saint-Gervais, afin d'alléger les frais de fonctionnement de la Nouvelle Comédie.

M. Pagani relève que la présence des trois départements tend à démontrer concrètement le travail transversal visé et que les trois magistrats portent le projet. Le lieu retenu est symbolique: une entrée dans la ville, un nœud de communication; il permettra de renforcer le tissu urbain et constituera un pôle artistique. Ce projet n'est pas mené parce qu'il faut le faire, mais parce qu'on en a besoin. Il recommande vivement aux élus de défendre ce projet rassembleur.

M. Maudet exprime aussi sa satisfaction que les trois têtes de département soient réunies à cette audition, illustrant la volonté des magistrats de travailler différemment. Il relève que le projet présenté fait partie des trois sujets principaux défendus par les trois magistrats de la Délégation à l'aménagement et qu'il s'agit de l'examiner. Il ajoute que le CEVA est un réseau structurant et qu'il devrait être perçu comme une porte accueillante. Le projet donne l'occasion de penser la ville pour les années à venir: sur le plan général, l'utilisation des parcelles acquises par la Ville depuis des années et la répartition des équipements culturels entre rive gauche et rive droite (et pourquoi pas aux Charmilles?). Il estime tout à fait indiqué d'installer un théâtre aux Eaux-Vives et envisagerait même d'autres activités culturelles que celles liées à la Comédie. Il recommande vivement de soutenir ce projet.

Suite aux questions des commissaires, les précisions suivantes sont données.

Et le Théâtre Saint-Gervais? Et la participation d'autres partenaires?

S'agissant de Saint-Gervais, le magistrat responsable du département de la culture souligne qu'aucune étude poussée ne sera faite avant de savoir ce qu'advientra la Nouvelle Comédie. Il évoque quelques possibilités d'utilisation: par les milieux rock, notamment comme lieu de répétition (salle du sous-sol) ou comme une Maison des écrivains. Rien n'est fixé. Il relèvera aussi que le directeur partira prochainement et qu'en cas de fermeture une économie de 20 millions de francs pourrait être réalisée en dix ans.

En réponse à une commissaire qui rappelle que son parti a toujours prôné un projet culturel financé par plusieurs acteurs, M. Mugny rappelle que l'Etat refuse une participation et que l'on obtient, aujourd'hui, plutôt des fonds privés (par exemple pour le Musée d'art et d'histoire).

M. Pagani estime qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il faut d'abord avoir un projet qui rassemble avant de se poser la question de comment continuer. Il rappelle que, dans le cadre de la patinoire, l'ACG contribue pour un montant de 3 millions et que le Touring Club Suisse a proposé de financer la plantation d'arbres à Plainpalais.

Une deuxième institution phare pour Genève? Une solution moins coûteuse est-elle envisageable, à l'instar de ce qui s'est fait pour le Théâtre de Vidy et le Théâtre du Loup?

Répondant à une commissaire qui se demande si Genève, petite ville, peut se permettre une deuxième institution phare après le Grand Théâtre, le magistrat souligne que l'on peut discuter de tout et que le peuple reste le juge. Il rappelle que plusieurs millions ont été investis pour faire de Vidy le théâtre qu'il est aujourd'hui. L'investissement a été de l'ordre de 1 million pour le Théâtre du Loup, qui ne comporte qu'une salle et une salle de répétition. Le Théâtre de la Comédie est un autre projet. M. Mugny ajoute que le seul problème qu'il voit aujourd'hui est la buvette de la petite gare, à la destruction de laquelle M. Grobet s'opposera.

M. Maudet estime que l'on renonce souvent trop tôt. La question à se poser actuellement est de savoir si l'on parvient à rassembler suffisamment de personnes en faveur du projet: si la majorité est mince au Conseil municipal, on peut se poser la question de la poursuite ou non du projet. Il se dit optimiste à propos des privés qui, si le projet est bon, s'investiront.

Plan directeur de quartier, chantier du CEVA et procédure du concours

M^{me} Charollais souligne que la perspective la plus proche pour la réalisation du plan directeur de quartier est la fin de 2007. L'ouverture du chantier CEVA devrait se faire dans le courant de 2009 avec la fin des travaux sur le site des Eaux-Vives en 2012. Elle confirme encore que la procédure du concours est anonyme, que la présélection se fera sur la base de la qualité du travail présenté et qu'une série de groupements de bureaux sera sélectionnée pour travailler à grande échelle. Le règlement du concours et le cahier des charges seront élaborés après le vote du crédit d'étude et ces documents correspondront aux dispositions de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA). Ils pourront être rendus publics.

Le bâtiment actuel de la Comédie

Le magistrat confirme que ce bâtiment sera maintenu, mais plus comme théâtre si la Nouvelle Comédie se réalise. Il imagine aussi qu'il pourrait être vendu à une banque ou à un privé.

Les frais de fonctionnement

Le magistrat relève que, pour l'instant, il manque encore environ deux tiers des frais de fonctionnement de la Nouvelle Comédie. La fermeture du Théâtre Saint-Gervais permettrait de récupérer quelque chose. Il rappelle que le Théâtre de Vidy reçoit 7 millions de subvention et finance ainsi deux tiers des frais de fonctionnement. La situation de Genève est différente, même si l'on pourrait imaginer un cahier des charges comportant des précisions sur les frais de fonctionnement.

Maîtrise foncière et accords avec les autres partenaires, dont la Confédération

M^{me} Charollais rappelle qu'une grande partie du site reviendra à la Ville qui disposera de plus de 20 000 m² constructibles. Une partie plus petite appartiendra à l'Etat. Les CFF sont concernés par les voies. La gestion du projet se fait en partenariat jusqu'à l'élaboration du plan localisé de quartier.

Une seule proposition ou plusieurs variantes: comment faire des économies

A un commissaire qui souhaiterait avoir plusieurs variantes à disposition, M. Mugny signale que ce projet est soutenu par 17 personnalités du monde artistique, parce qu'il est jugé cohérent et qu'il n'est pas question de défendre un projet qui serait contraire à ce qui a été décidé par le milieu du théâtre. Il se dit persuadé que la fermeture d'un théâtre peut financer partiellement le nouveau théâtre. M. Pagani, s'il se dit prêt à faire des efforts pour présenter une ou deux options de base, pense en revanche qu'il ne serait pas indiqué de limiter la marge de manœuvre des concurrents, s'agissant d'un projet artistique qui se veut rassembleur.

A un commissaire désirant connaître les matériaux utilisés, afin notamment de faire réaliser des économies, M^{me} Charollais rappelle aussi que le choix des matériaux sera déterminé par les contraintes techniques auxquelles sera soumise la construction, située sur les voies de chemin de fer. Elle précisera encore que le critère d'économie sera important lors du choix du lauréat, mais qu'il ne se limitera pas seulement aux matériaux. Elle confirmera enfin que le bâtiment de la Nouvelle Comédie se fera au standard Minergie qui s'applique aux constructions neuves et que les loges seront équipées de douches et W.-C.

Les nuisances sonores

Répondant à une commissaire se référant à la couverture des voies CFF à Saint-Jean, M^{me} Charollais rappelle que le transfert des sons à Saint-Jean est lié

au train et que les constructions n'ont pas été réalisées de la même manière. Elle pense que le bureau chargé de l'étude sur les nuisances pour le périmètre de la gare des Eaux-Vives pourra renseigner la commission.

La jauge

M. Mugny rappelle que, pour des questions de contact du public avec les comédiens, il vaut mieux avoir deux ou trois représentations de plus que d'utiliser une salle trop grande. Par exemple, pour la danse, une salle de 300 places est indiquée.

En fin de séance, le président fait part de son souci de ne pouvoir procéder aux auditions votées par la commission précédente. En réponse au président, M. Mugny suggère encore l'audition de ceux qui soutiennent le projet, les artistes, qui eux pourront faire rêver les membres de la commission.

Mises aux voix, les auditions suivantes sont confirmées à l'unanimité: M. Beer, l'Association de la Nouvelle Comédie, les experts de l'étude de faisabilité.

La présentation visuelle du projet est aussi votée et acceptée.

Séance du 5 septembre 2007

Présentation PowerPoint du projet de la Nouvelle Comédie par M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, accompagnée de M^{me} Isis Payera, cheffe du Service d'architecture, M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, MM. Jean Probst, du Service d'architecture, et Guschetti, consultant de la Société de valorisation des terrains situés à la gare des Eaux-Vives, étude faisabilité

Historique du projet

M^{me} Charollais présente toutes les étapes du projet de Nouvelle Comédie (voir PowerPoint annexe 1). Elle rappelle que la Nouvelle Comédie est une construction attendue, un théâtre de référence qui comprendra toute la manufacture d'un spectacle, de la production à la réalisation. Le caractère modulable et complexe est souligné. Elle revient sur les séries d'études (Jonction, Alhambra, Carouge) qui ont précédé pour déterminer le site. Le site retenu, au-dessus de la future gare du CEVA aux Eaux-Vives, est un lieu à la fois symbolique et accessible qui s'intègre dans un environnement présentant une mixité d'activités allant largement au-delà du quartier. Celui-ci sera considérablement urbanisé autour du CEVA et appelé à devenir un lieu important avec la construction de logements, crèches et autres bâtiments. La Ville de Genève héritera d'environ 30 000 m² de terrains constructibles, l'Etat et les CFF étant aussi propriétaires de terrains. Présentant la planification des travaux liés à la Nouvelle Comédie et à l'élaboration

du plan général, elle insiste sur l'urgence du dossier. Elle souligne que le plan directeur de quartier pourra être mis au point pour la fin de 2007, qui délimitera les différentes activités et le nombre de mètres carrés qui reviendront à ces dernières. Le concours pour la Nouvelle Comédie pourra être lancé en parallèle. La construction de la Nouvelle Comédie pourrait démarrer lorsque le projet du CEVA sera réalisé, en 2013, afin de réduire la durée des différents chantiers. Elle conclut se disant convaincue que ce projet sera un plus pour ce quartier.

Les nuisances vibratoires

M. Guschetti indique que son bureau a été mandaté pour étudier les contraintes de ce projet en prenant en compte les aspects généraux (sol, structure, terrassement, etc.). Un spécialiste a été appelé pour calculer les valeurs du bruit et un bureau de Zurich a aussi été consulté. Un rapport a été fait. Il précise que le projet du CEVA ne peut se construire tel quel, le cadre légal est dépassé, et il nécessite de prendre des mesures en amont. Le bureau préconise de fixer les voies sur une dalle en béton armé dite «flottante», posée sur un élastomère. Cette mesure permettra d'éviter la plupart des vibrations. Il est également conseillé que la Nouvelle Comédie soit posée sur des piliers spéciaux, mesures assez simples à réaliser. Il ajoute que ce qui coûte le plus est la dalle lourde.

Un rapport sur l'interaction des constructions CEVA/SOVAGEV concernant les problèmes structurels et de nuisances vibratoires, du 5 juillet 2007, est remis aux commissaires (annexe 5).

Répondant à un commissaire s'inquiétant du coût et des exigences à avoir afin d'éviter la situation des salles de Paris situées sur le métro, M^{me} Charollais précise qu'une première étude arrivait à la même conclusion et que le surcoût est devisé à 2 millions environ, inclus dans le projet proposé.

Elle ajoute que la Nouvelle Comédie n'occupera que la moitié environ de la surface constructible et ne sera pas un monobloc: un passage est prévu dans le prolongement de la pénétrante verte qui ne sera pas coupée, mais poursuivie avec une série de projets en lien avec la mobilité douce. Quant à la construction, elle pense que le standard Minergie Plus est atteignable. S'agissant de la possibilité de réaliser un écoquartier, M^{me} Charollais confirme que la Ville est dans cette dynamique et relaie cette préoccupation auprès de l'Etat, qui suit.

Et le parking?

M^{me} Charollais précisera encore, répondant à un commissaire, que des places visiteurs seront aménagées, mais dans le cadre général des places pour tout le quartier et pour le centre commercial prévu. La réflexion se poursuit autour de cette question et d'un tournus d'utilisation des places, sans oublier le stationnement pour habitants.

Qu'en est-il du stockage des décors?

M^{me} Koelliker croit savoir que le Conseil administratif a refusé le stockage au centre-ville et les dépôts ne sont pas prévus à cet endroit. M. Rohrbasser confirme que le Conseil administratif a accepté la confection des objets et la fabrication des spectacles sur place, mais pas les dépôts. Il précise que la scène sera eurocompatible, ce qui signifie qu'on pourra monter des spectacles qui pourront tourner et en accueillir.

En réponse à une question d'un commissaire, tous les invités à cette séance confirmeront que ce projet les fait rêver.

Audition de l'Association pour la Nouvelle Comédie: M^{me} Michèle Pralong, codirectrice du Théâtre du Grütli, MM. Gilles Lambert, scénographe, Michel Kullmann, acteur et metteur en scène, et Sandro Rossetti, architecte et musicien

L'avis des membres de l'association et un peu d'histoire du théâtre

M. Michel Kullmann précise qu'il est président de l'association qui a rédigé le cahier des charges et qu'il suit le projet depuis six ans. Soulignant que le théâtre est la mémoire de l'humanité, il revient sur l'histoire du théâtre: l'être humain a toujours eu le besoin de se représenter, même dans les grottes de Lascaux. A la Renaissance, on créait le théâtre à l'italienne: on plantait alors un piquet à l'endroit où le prince se trouvait et on tendait un fil à la hauteur de ses yeux. La seule personne à avoir la vision juste et d'ensemble était donc le prince, ce qui correspond à une vision politique de la situation. Au début du XX^e siècle, au moment de la révolution industrielle, on a un peu fait éclater ce cadre et on y est revenu. Les salles modulables sont nées ensuite pour intégrer le spectateur dans le spectacle, à partir des années 1970. Le cahier des charges de la Nouvelle Comédie s'est adapté à cela et permet l'accueil du public dans un lieu agréable et dans un meilleur rapport. M. Kullmann encourage les élus à faire en sorte que ce projet voie le jour.

M^{me} Michèle Pralong souligne que Genève dispose d'un foisonnement extraordinaire de théâtres: 22 théâtres dont 11 subventionnés, et qu'on vit une période de crise et de remodelage du théâtre. La Comédie peut participer à cette restructuration. Soulignant que peu de milieux théâtraux sont opposés à ce projet, elle relève que Genève a besoin d'une telle institution et qu'elle doit regarder vers le futur. Les électeurs pense peut-être que c'est pour les artistes que l'on veut des salles, mais c'est pour le citoyen et Genève qu'on le demande. Ce projet sera un outil performant et un pôle fort pour le théâtre. La Nouvelle Comédie permettrait aussi de développer un réseau de collaborations de dimension internationale.

M. Gilles Lambert relève que le tissu genevois tourne autour d'un paradoxe: de l'argent est distribué, mais les outils n'existent pratiquement pas. Et de donner

l'exemple du Théâtre Le Poche qui est en fait une cave aménagée. Il souligne que les artistes font leur travail dans des lieux qui finissent par disparaître et que le risque existe de subir une paupérisation des spectacles. Avec le nouvel outil qu'est la Comédie, toute une dynamique pourra se créer qui sera renvoyée aux spectateurs et ceux-ci seront gagnants. Il précisera encore qu'il ne s'agira pas de créer un nouveau théâtre mais de transférer la Comédie, le théâtre le plus important de Genève, dans un nouvel outil pour pouvoir faire un bon travail. Il soulignera que la Révolution a créé des théâtres en tant que phares au niveau des bâtiments, mais que Genève enterre les siens. Quant à la dimension régionale, l'ambition par rapport aux spectateurs est d'être transfrontalier: une manière contemporaine d'arriver au théâtre est d'y accéder par le train. A la demande d'un commissaire, il insiste sur le fait qu'il n'est pas de la responsabilité de l'association de démarcher les autres communes. L'association a établi un cahier des charges unanimement accepté et est prête à participer à un jury en tant qu'expert. Le caractère pluridisciplinaire de l'association fait sa richesse et il appartient maintenant aux politiques de faire leur travail. Il est appuyé en cela par le président de la commission.

M. Sandro Rossetti précise que la Ville a la chance de disposer d'un groupe de travail qui a réussi à économiser 25 millions et qui a établi un cahier des charges sans dépenser un centime. Il souligne que, pour la première fois, le Conseil administratif a voté le projet à l'unanimité. Il dit souhaiter participer au concours, percevant sa participation comme une garantie par rapport au projet et à l'architecture. Il rappelle aussi qu'il a été promis à ce groupe de travail d'être consulté à tous les échelons.

Et le bâtiment de l'actuelle Comédie?

M. Kullmann rappelle qu'il y a déjà été répondu, que la Comédie déménagera dans le nouvel emplacement et que jamais les artistes ne revendiqueront de faire vivre l'ancienne Comédie. Il s'agit là d'un engagement formel de l'association.

Audition de M. Bernard Paillard, président de la Fondation d'art dramatique, et de M. Daniel Wolf, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle et membre du bureau

L'avis de la FAD

D'entrée de cause, M. Bernard Paillard estime que l'on parlera de la Comédie comme d'un théâtre de référence et d'un projet qui remodelera la scène théâtrale à Genève. Il insiste, point à ses yeux négligé, qu'il faut renforcer les points forts ou d'excellence de la culture à Genève qui ne sont pas nombreux. Il se réfère à un livre écrit par l'ancien directeur de la télévision qui rappelle que le saupoudrage peut contenter tout le monde, mais qu'il n'est pas très efficace. Il compare un théâtre à un piano à trois touches: le bâtiment, l'équipe et le niveau de la sub-

vention, trois éléments nécessaires à la réussite. Il remarque que l'on a l'équipe, pas vraiment la subvention et que le bâtiment est obsolète. Il ajoute que non seulement la FAD soutient le projet, mais est enthousiasmée.

Il exprime ensuite sa préoccupation par rapport à trois points, soit la pétition contre le CEVA et les menaces de référendum, oppositions qui inquiètent la FAD, le coût de construction et le coût de fonctionnement.

S'agissant du coût du projet, il rappelle que, en 2002, 50 millions figuraient au PFI. Trois ans plus tard, on avance le chiffre de 70 millions. En novembre 2005, le conseil de la FAD avait émis un avis, souhaitant que le projet ne dépasse pas 60 millions. Il apparaît que le chantier devrait durer quatre ans et que l'on arrive à nouveau à 70 millions, alors que l'effort essentiel sera porté par les deniers publics.

A propos de la subvention de fonctionnement, il relève que celle-ci s'élève à 5,2 millions environ de la Ville et 2,5 millions du Canton pour toute la FAD. La Comédie compte environ 26 employés pour une vingtaine de postes, un budget propre d'un peu plus de 5 millions et des recettes propres de 1 à 2 millions. Il rappelle que, lors d'une conférence de presse, les magistrats Mugny et Ferrazino avaient souligné qu'il fallait augmenter sensiblement la subvention. Pour M. Paillard, en considérant le nouveau projet, le budget devrait parvenir à 9,8 millions, soit une augmentation sensible par rapport au coût de fonctionnement actuel. Il rappelle la situation du Théâtre de Vidy qui, en 2004 et 2005, a touché de la Confédération, du Canton et des communes 8,674 millions et réalisé des recettes de 5,8 millions: une nette différence par rapport à Genève. M. Paillard remet un tableau (annexe 6), avec les projections qu'il a établies sur le budget de fonctionnement. Il y est fait état, pour l'année de référence 2015-2016, d'une subvention de 9,8 millions (estimation haute) ou de 9 millions (estimation basse). Dès 2008-2009, quelle que soit la subvention finale retenue pour 2015-2016, le budget de fonctionnement devrait inclure une augmentation de la subvention. Ainsi, tenant compte que le budget actuel est de 5,25 millions et que le budget 2015-2016 sera de 9,8 millions, la différence est de 4,55 millions, représentant une augmentation annuelle de 568 750 francs. Il relève que les chiffres sont de 9 millions inférieurs à ceux du Théâtre de Vidy.

S'agissant du programme, M. Paillard souligne que la FAD est en accord avec le projet proposé, soit notamment un programme avec une salle de 500 places et une autre salle de 250 places, de deux salles de répétition, de bureaux et de dépôts qui n'ont pas nécessairement à être dans le même secteur. M. Paillard estime que la Nouvelle Comédie est une nécessité absolue et qu'il faut prendre une décision en étant conscient de l'ensemble. M. Wolf renchérit en soulignant que toutes les professions du milieu théâtral attendent cette construction avec impatience qui sera un outil adéquat, même pour la création locale.

Interrogé sur l'impact du nouveau projet sur les autres scènes théâtrales à Genève, M. Paillard se dit persuadé que l'impact sera profond sur le paysage de l'art dramatique à Genève. Son ambition serait d'être dans le peloton de tête. Il relève qu'il manque aujourd'hui un véritable point de référence, y compris pour les autres théâtres. Répondant à un commissaire à propos de l'absence d'investisseurs, alors que tout le monde s'enthousiasme pour ce projet, M. Paillard dit qu'il a vécu l'enthousiasme dans le milieu culturel et que ce projet est nécessaire pour Genève. Si l'expérience du Musée d'ethnographie en a traumatisé certains, il s'agit d'en sortir et de faire un pas de plus. Répondant à un commissaire qui pense qu'il n'y aura pas de renouveau du théâtre et que certains théâtres risquent de disparaître, M. Wolf se dit persuadé qu'une Nouvelle Comédie changera le paysage théâtral et que la situation actuelle du théâtre provient de l'absence d'un pôle fort.

Enfin, répondant à une commissaire, M. Paillard donne quelques informations sur la question des statuts de la FAD (élargissement ou non à des représentants d'autres communes). Il relève que toutes les institutions ne sont pas favorables à un élargissement de la FAD. A propos des statuts, il souligne que ceux-ci ne sont pas appliqués depuis quinze ans au moins, ce qui est relevé par le contrôle annuel, et que l'on est dans l'illégalité.

Séance du 19 septembre 2007

Audition de l'Association des communes genevoises, MM. Pascal Chobaz, président, et Hug, secrétaire général

Mais que fait l'ACG?

M. Pascal Chobaz exprime d'entrée de cause sa surprise d'avoir reçu cette invitation, l'interlocuteur de l'ACG étant habituellement le Conseil administratif, mais il est conscient que derrière cette invitation se cache une demande à l'ACG de participer au financement. Suite aux explications du président de la commission (qui précise que la question est liée au contexte, l'ACG étant aussi interpellée sur le projet d'agglomération), M. Chobaz fait part d'un avis personnel. Il remarque que tout le monde a saisi l'enjeu de l'arrivée du CEVA et de la Comédie. Il souligne qu'il est prématuré de prendre une décision, la Ville étant encore au stade de l'avant-projet. Il souligne aussi qu'il va bientôt quitter la présidence de l'ACG. Il relève, par ailleurs, que l'ACG ne refuse pas, sur le principe, de participer à un groupe de travail. Il rappelle le projet de nouveau Musée d'ethnographie. Ayant vécu l'expérience de la Maison de la danse, à Lancy, il estime qu'un consensus doit être trouvé, compte tenu des montants en jeu, et qu'une participation ultérieure des communes n'est pas à exclure.

M. Hug relève qu'il existe un groupe, au sein de l'ACG, qui traite de la culture. Il estime qu'il faut obtenir un accord préalable avant d'entrer en matière pour la Comédie. Il remarque que chacun vient avec sa propre vision et qu'il s'agit de considérer les investissements sur un plan général et ne pas se faire concurrence. Il relève encore que cela passe par un échelon supérieur. Répondant plus tard à une commissaire, M. Hug précisera ce qu'il entend par échelon supérieur: pour un grand projet, on peut passer par exemple par le Fonds d'équipement communal, si un consensus est trouvé au niveau d'un projet, voire une cohérence d'infrastructure au niveau régional. Ces critères, admis par l'ensemble des magistrats des communes, constituent une entrée en matière positive.

A propos de la concertation culturelle, M. Chobaz confirme que des contacts sont relancés, que le groupe existant est un peu informel, et souhaite aborder les sujets sur un plan d'ensemble. Une demi-douzaine de communes, réunissant ceux qui ont une sensibilité dans le domaine culturel y participent, dont la Ville.

A un commissaire qui souligne que, sans un montage financier avec l'ACG, le projet n'a aucune chance d'aboutir et sera soumis à référendum, avec les 4 millions demandés à la poubelle, M. Hug rappelle alors qu'il faut un socle d'informations pour passer l'obstacle politique. Il relève que, à l'échelle intercommunale, on essaie de promouvoir la discussion et de délimiter les intérêts communs. L'instrument existe et il y a des clients autour de la table. Il admet que la stratégie de la commission est cohérente. Se référant au type de participation (investissements et/ou fonctionnement), M. Chobaz précisera encore qu'il est rare que l'ACG veuille participer au fonctionnement d'un théâtre, même s'il existe un intérêt intercommunal. A la demande d'une commissaire, il confirme que l'ACG n'a pas été approchée par le Conseil administratif de la Ville.

Et si l'ACG était membre de la FAD?

Interrogé sur l'éventuel intérêt de l'ACG de participer financièrement à un tel projet si elle était invitée à être membre du conseil de la FAD, M. Chobaz avoue ne pas pouvoir répondre de manière tranchée. A ses yeux, la question à se poser est ce que l'ACG pourrait apporter à l'institution et ce que l'ACG représenterait au sein du conseil, avant de passer à la nomination d'un représentant.

S'agissant du projet lui-même, aux Eaux-Vives, M. Chobaz avoue ne pas avoir d'état d'âme. Il estime que l'important est ce qu'on entend faire par rapport à cette institution et que les communes n'ont pas à se mêler de ce qu'on fera dans ce quartier.

Un commissaire souhaite qu'une réflexion s'engage sur les besoins de la population. Il rappelle la situation du Grand Théâtre, fréquenté à 60% par des personnes n'habitant pas en ville, et l'importance de connaître les besoins de ceux

qui ont élu les conseillers municipaux. Il pense qu'une réelle prise de conscience est en train d'émerger, y compris sur les aspects financiers qui concernent aussi l'ACG.

M. Chobaz qui a, en son temps, défendu la Maison de la danse, estime frustrant quand les promesses ne sont pas tenues, et constate la difficulté de se projeter dans le temps. M. Hug estime que la Ville devrait définir les choses de manière différente des autres communes, ses rentrées fiscales étant aussi différentes.

Un commissaire rappelle que, contrairement aux autres cantons, la Ville de Genève a toujours voulu avoir les musées à sa charge, ce qui coûte cher, et relève que, si on pouvait s'en désengager, les possibilités seraient différentes. Il souligne aussi que la tendance est aux petits théâtres.

Le président, en prenant congé des invités, résume la situation: un financement peut être envisagé pour un projet culturel concernant un large pan de la population et il existe un outil, le Fonds d'équipement, mais il est encore prématuré d'y recourir.

Séance du 19 décembre 2007

Le président de la commission, M. Jean-Charles Lathion, rappelle les épisodes précédents et souligne qu'un vote était attendu en septembre déjà. Les magistrats des trois départements, les représentants des milieux artistiques et de l'ACG ont été auditionnés. Le président souligne que le besoin d'une Nouvelle Comédie a été exprimé par les spécialistes, dont M. Langhoff. Il relève que le travail de la commission était aussi tributaire d'une réponse attendue de la part du Conseil d'Etat. Ayant pris acte que le président du Conseil d'Etat, M. Charles Beer, ne pouvait être auditionné en raison de son emploi du temps chargé, le président de la commission a, par lettre du 20 septembre 2007, posé quelques questions au Conseil d'Etat (annexe 7). Il souhaitait notamment savoir si le Conseil d'Etat s'engagerait dans un financement de l'infrastructure de la Nouvelle Comédie, si le Conseil d'Etat est prêt à participer au financement du concours et de l'étude et quelle autre forme de participation financière serait envisagée. Il fait état de la réponse, envoyée trois mois après par le Conseil d'Etat au Conseil administratif, soit le 17 décembre 2007, sous la signature du président, M. Laurent Moutinot.

La position du Conseil d'Etat (annexe 8)

Celle-ci n'est guère encourageante. Le Conseil d'Etat relève, certes, que la Nouvelle Comédie contribuera au rayonnement de la région et qu'elle est un outil aujourd'hui nécessaire au développement de l'activité théâtrale genevoise, en termes de formation, de relève, d'emplois et de perspectives artistiques pour tous les métiers.

S'agissant de la participation à la construction du théâtre de la Nouvelle Comédie, la lettre relève néanmoins que rien n'est prévu dans le plan financier quadriennal de l'Etat.

A propos du financement du concours et de l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie, le Conseil d'Etat confirme que la localisation du nouveau théâtre dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives fait l'objet d'un plan directeur de quartier (PDQ), réalisé conjointement par l'Etat et la Ville et que les grandes lignes de l'implantation sont réglées à l'échelle de ce PDQ et ne pourront être précisées que dans le cadre d'un projet architectural. Le PDQ servira de cadre pour le lancement du concours et le résultat du concours permettra de préciser le détail de l'implantation du théâtre lors de l'élaboration du PLQ. Il ajoute que le coût des études nécessaires à l'élaboration du PDQ est actuellement pris en charge par la Ville et l'Etat, et que les frais d'élaboration du PLQ seront supportés par la Société simple de valorisation du périmètre de la gare des Eaux-Vives (SOVAGEV), constituée par la Ville, l'Etat et les CFF. Il n'est pas prévu que l'Etat ou la SOVAGEV participe au concours de la Nouvelle Comédie.

Enfin, s'agissant de la participation du Département de l'instruction publique aux projets culturels du futur théâtre, il est rappelé que l'Etat de Genève soutient la Comédie en versant une aide financière à la FAD, soutien qu'il entend poursuivre. La lettre précise que le financement pourra être rediscuté selon le projet effectivement développé, les activités qui s'y dérouleront et l'évolution du contexte culturel genevois.

Discussion

Quelques commissaires, qui n'avaient pas participé aux séances précédentes, demandent des précisions, qui leur sont apportées. En réponse à une commissaire qui se demande s'il y a une obligation de construire la Nouvelle Comédie à cheval sur la gare du CEVA, un commissaire dit avoir eu vent du fait que, compte tenu des vibrations, le théâtre pourrait être déplacé.

Le représentant du groupe libéral, revenant sur l'historique donné par le président en début de séance, rappelle qu'il existait un projet de rénovation, sept variantes en tout cas, pour un coût situé entre 10 et 14 millions, revu à 25 millions. Il rappelle aussi que l'Association pour une Nouvelle Comédie était d'avis qu'une nouvelle Comédie pouvait être construite pour ce prix-là, tandis que M. Paillard estimait que, au-delà de 50 millions, il y avait peu de chances que le projet aboutisse. S'il estime qu'un coût entre 30 et 40 millions peut être considéré comme raisonnable, il constate maintenant que le coût de 70 millions, plus ou moins 20%, est articulé. Se référant à des propos qu'aurait tenus M. Pagani au président de la FAD, M. Paillard, relatifs à une éventuelle révision à la baisse du projet, il propose formellement de suspendre le traitement de l'objet jusqu'à la

réponse de M. Pagani. Dans une intervention ultérieure, il souligne que la question est, pour lui, de réunir le maximum de chances pour que le projet aboutisse. Il pense qu'il serait bon que la commission soit informée des propos de M. Pagani et que sa proposition d'entendre le magistrat relève d'un but constructif, tout en relevant au passage que, pendant les fêtes, personne ne travaille. Constatant qu'à Genève les frais des musées sont pris en charge par la Ville, contrairement aux autres cantons et que la Ville pourrait se désengager, il conclut qu'il souhaite éviter une affaire comme celle du Stade de Genève.

Le président rappelle que l'objet aurait dû être voté en septembre et que, tout en acceptant des rénovations mineures, la direction de la Comédie avait toujours stipulé que seule la construction d'un nouveau théâtre était envisagée.

Les discussions qui suivent portent sur l'interprétation des propos de M. Chobaz concernant une éventuelle participation de l'ACG. Lecture des notes de séance du 19 septembre est faite par le président afin de clarifier la situation.

Le représentant du groupe radical rappelle qu'il était prêt à voter le projet lors de la présente séance, car son parti estime qu'il faut une nouvelle Comédie. Il constate cependant que personne n'apporte un franc et s'étonne que M. Pagani annonce au président de la FAD un projet à la baisse alors que la commission des travaux n'en a pas été informée. Il est d'avis qu'avant de voter il faut entendre le magistrat sur les propos qu'il aurait tenus à la FAD.

La représentante du groupe des Verts dit que son groupe souhaite voter ce projet lors de cette séance. Elle estime que la commission aura encore bien d'autres occasions d'entendre des informations nouvelles, que la répartition des frais entre la Ville de Genève et l'Etat ont été expliquées et que, à ce stade, on peut difficilement savoir quelle forme aura la Nouvelle Comédie. Elle rappelle que ce projet, qui a été élaboré bénévolement par les milieux du théâtre, est un outil performant qui dépasse le cadre de la Ville de Genève et les autres institutions théâtrales existantes et que Genève, qui dispose du Grand Théâtre pour l'art lyrique, devrait aussi disposer d'un instrument théâtral à la hauteur. Elle est persuadée que, si les coûts de fonctionnement augmenteront, les prestations seront aussi meilleures. Son collègue, insistant sur le retard dans le traitement de l'objet, rappelle que l'audition de M. Pagani peut paraître pertinente, mais qu'elle n'influencera que peu le programme.

La représentante du groupe A gauche toute! (AGT) dit être très attachée au nouveau projet, qui aurait dû arriver à la commission des arts et de la culture. Au vu des nouvelles informations, elle est d'avis que M. Pagani devrait venir expliquer le nouveau projet et se rallier à la proposition du commissaire libéral.

Un représentant du groupe de l'Union démocratique du centre (UDC) dit être gêné par les 4 millions de crédit et le lien avec le CEVA, d'autant qu'une initiative

a été déposée contre ce projet. Y faisant suite, le président donne lecture du texte du Conseil d'Etat invalidant l'initiative anti-CEVA (annexe 9).

Un autre membre du groupe UDC remarque que son groupe se serait abstenu en cas de vote de la proposition, estimant qu'il faut réentendre M. Pagani, et il se dit donc en faveur du report du vote.

Mise au voix, l'audition de M. Pagani est acceptée par 11 oui (1 L, 2 DC, 2 AGT, 1 R, 3 S, 2 UDC) contre 3 non (Ve).

Séance du 9 janvier 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagnée de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département.

Le président explique brièvement l'objet de l'audition en précisant que certains membres de la commission ont fait état de nouvelles informations qui porteraient sur le déplacement de la Comédie et sur une réduction des coûts.

Le projet est-il changé?

M. Pagani signale que la Nouvelle Comédie est l'un des premiers projets qu'il a présentés. Il s'étonne de cette convocation, rappelant que le projet est excellent et que trois conseillers administratifs étaient présents lors de sa présentation. Il confirme que le texte soumis aux commissaires fait foi et que, même si le dossier évolue et même si les questions des commissaires sont légitimes, ces derniers devront se prononcer sur la présente proposition.

M^{me} Charollais confirme qu'il n'existe pas de projet de Nouvelle Comédie, puisqu'il n'existe pas de crédit. Elle souligne que les rumeurs entendues sont liées au plan directeur de quartier (PDQ) qui a évolué. En effet, le vote aurait dû intervenir dans le cadre du PDQ mais, comme les services ne pouvaient attendre l'issue de la proposition, des discussions ont eu lieu dans le cadre du CEVA. Des modifications ont dû être apportées sur ce secteur qui est plus large que celui alloué à la Nouvelle Comédie. S'appuyant sur un plan, elle explique qu'il fallait trouver un programme compatible avec celui de la Nouvelle Comédie. Il a même été envisagé un autre plan au cas où le Conseil municipal devait refuser le projet. Le travail sur le PDQ a amené à une meilleure définition du secteur: de plus grandes ouvertures sont envisagées sur le quartier entre, notamment, la partie basse et la partie haute ainsi qu'un accès direct à la gare du CEVA depuis l'avenue de Chamonix. Les secteurs propres à la Comédie et aux logements ont ensuite été étudiés. Le résultat est un plan plus simple, compréhensible et adaptable à des modifications. S'agissant de la Nouvelle Comédie, il semble important de prévoir

un alignement sur l'avenue de Chamonix et un passage pour les piétons, mais de laisser une large marge de manœuvre pour le concours, qui concernera aussi les espaces et les aménagements de proximité. Le projet général est tout à fait compatible avec le projet de Nouvelle Comédie, tout en proposant des espaces publics qualitatifs plus importants. Elle précise que ce plan a été présenté et vérifié.

Le président estime qu'il était nécessaire d'avoir cette audition supplémentaire et rappelle que la commission a dû attendre la prise de position de l'Etat, dont plusieurs instances sont concernées, ce qui a entraîné un certain retard.

A des commissaires qui font valoir leur position et leurs craintes d'un échec du projet, le magistrat rappelle qu'un minimum de travaux ont été faits à la Comédie actuelle et que tant M. Paillard que les représentants méritants du groupe de militants pour la Nouvelle Comédie ne s'opposent pas à un concours qui permettra d'évaluer le nouvel outil. A ses yeux, le projet Nouvelle Comédie est très différent de celui du Musée d'ethnographie et, de plus, il sera construit sur un terrain en friche. S'agissant des coûts, M. Pagani souligne qu'il travaille avec une équipe qui est très soucieuse de faire des économies et il cite l'exemple du 69, rue de Lyon où 1 million a pu être économisé. M^{me} Charollais souligne qu'elle ne peut s'engager, puisqu'il n'y a pas de projet, et confirme que tout sera fait afin de réduire les coûts.

S'agissant des prochaines étapes, M^{me} Charollais explique que le processus est un peu similaire à celui d'un PLQ et qu'il risque de durer un an environ. Si la planification reste bonne, elle est néanmoins plus serrée.

Discussion et vote

En préambule, le représentant du groupe libéral revient sur la question du coût et suggère que le Conseil municipal parte sur un montant de 50 millions, se disant convaincu qu'un projet pourra être proposé dans le cadre de ce montant.

Le président rappelle les nombreuses instances et personnes qui se sont mobilisées pour ce projet et tient à rappeler qu'il incombe aux commissaires de voter le crédit, compte tenu de l'avance de travaux du CEVA et du plan directeur de quartier. Il demande que chaque groupe se prononce.

Le représentant du groupe libéral dit que son parti s'abstiendra, car il veut se référer à l'ensemble du groupe. Il rappelle que les coûts de fonctionnement passeront de 5 millions à 10 millions. Il précise que cela ne signifie pas que le crédit ne sera pas voté par son groupe.

Le représentant du groupe de l'Union démocratique du centre dit que son groupe s'abstiendra aussi, en partie pour les raisons invoquées par le représentant libéral. Il veut encore réfléchir, mais ne refusera pas forcément la proposition.

La représentante du groupe des Verts, qui rappelle qu'elle a déjà développé la position du groupe lors de la précédente séance de la commission, confirme que les Verts voteront le projet, qu'ils trouvent excellent. Entre autres, ce projet instaurera une nouvelle dynamique dans ce quartier et générera des emplois.

La représentante du groupe socialiste fait valoir que son parti se prononcera en partie dans le même sens. Son groupe reste toutefois partagé en raison du coût de construction et parce qu'il lui semble qu'il y a un manque de volonté du magistrat de vouloir trouver un financement. Elle trouve pertinent et intéressant de vouloir valoriser le quartier des Eaux-Vives. Tout en soulignant que l'on veut toujours faire trop bien et trop cher à Genève et que l'on peut faire des économies, elle informe qu'une partie du groupe s'abstiendra.

La représentante du groupe A gauche toute! dit que son groupe est convaincu par ce projet phare. Elle estime que le projet évoluera comme celui du CEVA. Elle rappelle les contours du projet (salle de 500 places, de répétition, ateliers, etc.), soulignant que cela n'existe pas pour l'instant et que la FAD est en faveur de la proposition. Elle relève aussi qu'un montant était inscrit au PFI et que, si l'on veut freiner un projet, on trouvera toujours des arguments qui lui sont défavorables. Elle votera le projet. Quant à l'implication du magistrat, elle espère que le forum culturel apportera des solutions. Enfin, elle souligne le travail fourni par les divers intervenants et conclut que l'on ne risque pas grand-chose à voter le projet.

Le représentant du groupe libéral, revenant sur les coûts de construction, rappelle que M. Paillard a bien évoqué un montant limite de 50 millions et le doublement des frais de fonctionnement pour la nouvelle structure. La situation, à ses yeux, a des similitudes avec l'affaire de la Maison de la danse.

Le représentant du groupe radical, soulignant le risque de perdre 4 millions, annonce que son groupe s'abstiendra.

Un membre du groupe des Verts rappelle que l'on n'a pas de projet et que, pour monter un projet, il faut dépenser de l'argent. Il souligne que si l'on veut une Nouvelle Comédie, il faut voter ce crédit. Bien que comprenant les réticences des commissaires, il relève que les 4 millions ne seront pas perdus.

Le président rappelle que le Conseil municipal a décidé, en séance plénière, le renvoi à la commission des travaux, et que le Parti démocrate-chrétien, qui suit l'affaire depuis de nombreuses années, s'est impliqué dans ce projet, organisant même un débat public. Son groupe considère que ce projet est emblématique de la vivacité et de la dynamique genevoises, notamment dans le quartier des Eaux-Vives. Le Parti démocrate-chrétien se prononcera donc en faveur du projet et demandera que le magistrat s'active pour trouver des collaborations.

Mise au voix, la proposition PR-473 est acceptée par 9 oui (3 Ve, 2 S, 2 DC, 2 AGT) et 6 abstentions (1 S, 2 UDC, 2 L, 1 R).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs, part du crédit de préétudes diverses de théâtres de la ligne 043.018.02, proposition PR-117 votée le 15 janvier 2002, soit un montant total de 4 150 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Art. 4. – Les frais d'études du projet seront, en cas de réalisation, ajoutés à la dépense de cette dernière et amortis sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, les frais d'études seront amortis en 5 annuités

Annexes:

1. Présentation PowerPoint (voir sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports)
2. Lettre du Conseil administratif la commission des travaux du 29 novembre 2006
3. Lettre du Conseil administratif à la commission des travaux du 18 avril 2007

4. Lettre du maire, M. Mugny, à la présidence de la commission des travaux du 7 juin 2007
5. Rapport sur l'interaction des constructions CEVA/SOVAGEV sur problèmes structurels et nuisances vibratoires du 5 juillet 2007 (voir sur IntraCM)
6. Tableau relatif au budget Nouvelle Comédie à l'inauguration en 2016, établi par M. Paillard, 5 septembre 2007
7. Lettre du président de la commission à M. Beer du 20 septembre 2007
8. Lettre du Conseil d'Etat au Conseil administratif du 17 décembre 2007
9. Extrait du point de presse du Conseil d'Etat du 7 novembre 2007

CONSEIL ADMINISTRATIF

ANNEXE 2

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.ville-ge.ch



V I L L E D E
G E N È V E

Mme Béatrice Graf Lateo
Présidente de la Commission des travaux du
Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 29 novembre 2006

**PR-473 Proposition de crédit d'étude de 4 millions destiné au concours et à l'étude
d'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives**

Madame la Présidente,

Suite à l'audition par votre Commission du département des affaires culturelles et du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie en date du 18 octobre dernier concernant la proposition citée en marge, notre Conseil a bien enregistré les réticences exprimées par les Conseillers municipaux par rapport à l'adoption d'un tel crédit.

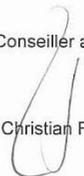
Nous sommes bien conscients qu'un projet d'infrastructure culturelle d'une telle envergure, concerne en tous les cas le canton, voire la région franco-valdo-genevoise.

Dès lors, nous réfléchissons à la mise en place de partenariats financiers mixtes et nous vous remercions pour l'instant de bien vouloir geler le traitement de cette proposition au sein de la Commission des travaux, afin de nous laisser le temps d'entreprendre des démarches et de revenir auprès de vous ensuite.

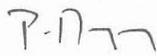
Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de nos meilleures salutations.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseiller administratif :


Christian Ferrazino

Le Vice-président :


Patrice Mugny

CA du 14.3.2007

MM. Mugny
Ferrazzino
Drahusak
Mme Koelliker
" Charollais
M. Macherel
Mme Cabussat
dossier - mm

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3985
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.ville-ge.ch



VILLE DE
GENÈVE

ANNEXE 3

Madame Béatrice GRAF LATEO
Présidente de la Commission des travaux
Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 18 avril 2007

Objet

PR-473, proposition de crédit d'étude de 4 millions destiné au concours et à l'étude d'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives

Madame la Présidente,

Le 29 novembre 2006, notre Conseil a sollicité la suspension des travaux de votre commission relatifs au traitement de l'objet précité.

Cette démarche avait pour objectif de nous permettre d'examiner des opportunités de financement du projet. Nous vous avions cependant signalé que, quels que soient les résultats de ces démarches, l'instruction de ce dossier devrait être reprise au plus tard au mois de mars 2007, ceci en raison du lien étroit du projet Nouvelle Comédie et du projet de réaménagement du secteur de la gare des Eaux-Vives, dans lequel ce projet s'insère.

Or, pour des raisons de planification coordonnée entre le plan directeur de quartier, dont la mise à l'enquête est prévue fin 2007, et le projet CEVA, il convient que le Conseil municipal puisse maintenant se prononcer sur le sort du projet Nouvelle Comédie.

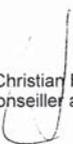
En conséquence de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir :

- reprendre, à votre meilleure convenance, l'instruction du dossier Nouvelle Comédie ;
- accorder une audition aux représentants des départements des affaires culturelles et de l'aménagement, des constructions et de la voirie afin qu'ils puissent rendre compte des démarches entreprises et en cours ;
- solliciter le Conseil municipal afin qu'il se prononce sur le projet dans son ensemble (crédit concours et étude) sans scinder en 2 la proposition.

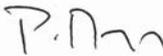
.I.

En espérant que vous donnerez une suite favorable à notre demande et restant à votre entière disposition pour fournir des compléments d'information, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF



Christian Ferrazino
Conseiller administratif



Patrice Mugny
Vice-président

Annexe 6

Budget nouvelle Comédie à l'inauguration soit 2016

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
9.8 mios	5'818'750	6'387'500	6'956'250	7'525'000	8'093'750	8'662'500	9'231'250	9'800'000
budget actuel 5'250'000								
différence 4'550'000								
soit, par an + 568'750								
9 mios	5'718'750	6'187'500	6'656'250	7'125'000	7'593'750	8'062'500	8'531'250	9'000'000
budget actuel 5'250'000								
différence 3'750'000								
soit, par an + 468'750								

DIRECTION GÉNÉRALE
SECRETARIAT DU CONSEIL
MUNICIPAL

13245-2007
ADMINISTRATION CENTRALE

7.2.14

Annexe 7

RÉPUBLIQUE ET CANTON
DE GENÈVE
CONSEIL D'ÉTAT



Villes ICLR	27 SEP. 2007	28 09		
	Présid.	DF	DCTI	DES
	Départ.	DIP	DT	GC
Chanc.	DI	DSE	PJ	

Monsieur Charles BEER
Président du Conseil d'Etat
Conseiller d'Etat chargé du département
de l'instruction publique

VILLE DE
GENÈVE

Genève, le 20 septembre 2007

DCTI

DIP DT

CHANGEMENT DE RAPPORTEUR :

CHANGEMENT DE CO-RAPPORTEUR :

PR-473 Proposition d'un crédit d'étude de 4 millions destiné au concours et à l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la Gare des Eaux-Vives

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Monsieur le Conseiller d'Etat,

La commission des travaux du Conseil municipal de la Ville de Genève étudie actuellement la proposition du Conseil administratif d'un crédit d'étude de 4 millions destiné au concours et à l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la Gare des Eaux-Vives. Pour des raisons de planification coordonnée entre le plan directeur de quartier – dont la mise à l'enquête est prévue fin 2007 – et le projet CEVA, il convient que le Conseil municipal puisse se prononcer sur le sort du projet de la Nouvelle Comédie.

Votre agenda étant particulièrement chargé, il n'a pas été possible de procéder à votre audition. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous adresser par écrit les questions de la commission des travaux. Celle-ci a décidé de recueillir l'avis du Conseil d'Etat et du chef du Département de l'instruction publique se rapportant au financement de la Nouvelle Comédie.

A ce titre, il intéresse la commission de savoir :

1. si le Conseil d'Etat s'engagera dans un financement de l'infrastructure de la Nouvelle Comédie;
2. si le Conseil d'Etat est prêt à participer au financement du concours et de l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie;
3. comment le Département de l'instruction publique pense s'engager financièrement dans les projets culturels émanant de cette nouvelle institution, dont les infrastructures serviront les intérêts de l'ensemble des citoyens de notre canton, voire de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos questions, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

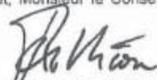
~~DEPT RAPPORTEUR :~~

~~CO-RAPPORTEUR :~~

~~DIP~~

~~DCTI~~

~~DT~~


Jean-Charles Lathion
Président de la commission
des travaux



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 17 décembre 2007

Le Conseil d'Etat
16623 - 2007

Ville de Genève Direction générale	
Reçu le:	19 DEC. 2007
Séance CE du:	9/13
Décision:	
A traiter par:	
Copies:	1 0 6 2 1 0

Annexe 8

Conseil administratif de la
Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

Concerne : **Projet de théâtre de la Nouvelle Comédie sur le site
de la gare des Eaux-Vives**

Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Messieurs les Conseillers administratifs,

En date du 20 septembre 2007, notre Conseil a reçu un courrier du président de la Commission des travaux du Conseil municipal de la Ville de Genève en relation avec l'objet cité en référence.

Vous trouverez ci-après la position de notre Conseil, lequel est convaincu que ce projet contribuera au rayonnement culturel de l'agglomération franco-valdo-genevoise et soutient la "Nouvelle Comédie".

Elle est un outil aujourd'hui nécessaire au développement de l'activité théâtrale genevoise; ceci en termes de formation, de relève, d'emplois et de perspectives artistiques pour tous les métiers (comédiens, régisseurs, décorateurs, costumiers, scénographes, peintres, etc.). En outre, elle permettra d'accueillir - enfin - de grands spectacles européens nécessitant des plateaux de dimensions importantes.

En ce qui concerne les questions le la commission des travaux, nous pouvons apporter les réponses suivantes :

1. Financement du théâtre de la Nouvelle Comédie

Il n'est actuellement pas prévu dans le plan financier quadriennal de l'Etat de participer au financement de la construction de cet équipement culturel.

2. Financement du concours et de l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie

La localisation de ce nouveau théâtre est prévue dans le périmètre de la Gare des Eaux-Vives, qui fait l'objet d'un plan directeur de quartier (PDQ), réalisé conjointement par la Ville et l'Etat.

Les grandes lignes de l'implantation de cet équipement (accès, livraison, liens avec le parvis et les places publiques, parking, liaisons avec les transports publics, etc.) sont réglées à l'échelle de ce PDQ. Il va de soi qu'elles ne pourront être précisées que dans le cadre d'un projet architectural.

Le PDQ constituera ainsi un cadre pour le lancement du concours architectural et le résultat de ce concours permettra de préciser le détail de l'implantation du théâtre lors de l'élaboration du plan localisé de quartier. Le coût des études nécessaires à l'élaboration du PDQ est actuellement pris en charge par la Ville et l'Etat. Les frais d'élaboration du PLQ seront supportés par la société simple de valorisation du périmètre de la gare des Eaux-Vives (SOVAGEV) constituée par la Ville, l'Etat et les CFF.

Il n'est pas prévu que l'Etat ou la SOVAGEV participe au financement du concours de la Nouvelle Comédie.

3. Participation du DIP aux projets culturels du futur théâtre

L'Etat de Genève soutient aujourd'hui financièrement la Comédie de Genève en versant une aide financière régulière à la Fondation d'art dramatique, soutien qu'il entend poursuivre.

Selon le projet qui sera effectivement développé, les activités qui se dérouleront dans le théâtre et l'évolution du contexte culturel et théâtral genevois, le financement pourra être rediscuté le moment voulu.

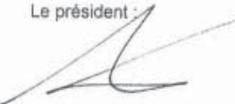
Dans la mesure où vous l'estimez utile, nous vous laissons le soin de transmettre copie du présent courrier à la Commission des travaux du Conseil municipal.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ces réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le chancelier :


Robert Hensler

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le président :


Laurent Moutinot

Extrait du point de presse du Conseil d'Etat du 7 novembre 2007

Annexe 9

L'initiative anti-CEVA est irrecevable

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport sur l'initiative IN 139, intitulée « Pour une meilleure mobilité franco-genevoise » (voir point presse du 29 août 2007), qui propose d'abandonner la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) au profit d'une liaison passant par le sud du canton de Genève (barreau sud). Dans son rapport, le gouvernement indique que cette initiative n'est pas conforme au droit supérieur. Il recommande donc de prononcer son irrecevabilité totale sans proposer de contreprojet. Le choix et l'approbation du tracé d'une ligne ferroviaire est une compétence exclusive de la Confédération. En introduisant dans la Constitution genevoise la renonciation à un tracé déjà approuvé sur son principe (concession) par les autorités fédérales compétentes et en lui substituant une liaison alternative, l'initiative proposée viole la répartition des tâches en matière ferroviaire entre les cantons et la Confédération. Par ailleurs, cette initiative entre en contradiction avec la Convention de 1912 – réactualisée en 2002 – signée par le canton de Genève et la Confédération, qui oblige les deux signataires à réaliser la liaison ferroviaire entre Cornavin, les Eaux-Vives et Annemasse. De rang intermédiaire entre le droit cantonal et intercantonal, cette convention prime sur les dispositions constitutionnelles cantonales.